



Médiévales

Langues, Textes, Histoire

45 | automne 2003

Grammaires du vulgaire

L'orthographe : du manuscrit médiéval à la linguistique moderne

Orthography : from the Medieval Manuscript to Modern Linguistics

Yvonne Cazal, Gabriella Parussa, Cinzia Pignatelli et Richard Trachsler



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/969>

DOI : 10.4000/medievales.969

ISSN : 1777-5892

Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

Édition imprimée

Date de publication : 16 septembre 2003

Pagination : 99-118

ISBN : 2-84292-146-1

ISSN : 0751-2708

Référence électronique

Yvonne Cazal, Gabriella Parussa, Cinzia Pignatelli et Richard Trachsler, « L'orthographe : du manuscrit médiéval à la linguistique moderne », *Médiévales* [En ligne], 45 | automne 2003, mis en ligne le 09 décembre 2005, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/969> ; DOI : 10.4000/medievales.969

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

L'orthographe : du manuscrit médiéval à la linguistique moderne

Orthography : from the Medieval Manuscript to Modern Linguistics

Yvonne Cazal, Gabriella Parussa, Cinzia Pignatelli et Richard Trachsler

- 1 C'est avec une certaine incrédulité que l'on découvrait, il y a quelques années, en feuilletant l'édition moderne d'un texte religieux du début du xv^e siècle, l'existence d'un apôtre étrange du nom de *Jacques l'Ennuieur*. On se prenait à rêver à quelque évangile apocryphe, à imaginer comment la tradition avait fini par éliminer ce personnage mais, finalement, l'hypothèse théologique n'en était pas une, l'orthodoxie restait sauve : il s'agissait d'une simple faute de lecture pour *Jacques le Mineur*.
- 2 Ce petit exemple rappelle opportunément qu'entre le manuscrit et l'édition imprimée, celle que nous achetons chez notre libraire ou que nous consultons en bibliothèque, il y a un éditeur. L'éditeur « filtre », si l'on peut dire, les informations du manuscrit ; entre le scribe et le lecteur, il est le guide, le *middle man*, car c'est lui qui trie pour le lecteur les données que contient le document. Fort de sa fréquentation assidue et attentive du copiste, l'éditeur est sans conteste le mieux placé pour aider le lecteur à comprendre ce que porte le manuscrit. Et c'est à ce titre qu'il déchiffre, entre autres, les lettres contenues dans le manuscrit médiéval ; il les déchiffre ou, plus précisément, les *transcrit*, puisqu'il transpose les lettres du scribe – qui utilise une écriture carolingienne, gothique, cursive ou autre, avec son cortège d'abréviations et de possibilités d'écrire de différentes manières la même lettre – en caractères d'imprimerie modernes. Selon une pratique aujourd'hui plus que centenaire, l'éditeur distingue ainsi – ce que les copistes médiévaux ne font pas systématiquement – la lettre *u* de *v*, et *i* de *j* ; il assume en outre les signes de ponctuation, la séparation des mots et les majuscules¹. D'où la possibilité, au moins théorique, d'interpréter une séquence *le* + six jambages + *eur* comme *le Mineur* ou... *l'Ennuieur*. Le choix de l'éditeur vient lever l'ambiguïté de cette séquence difficile. Par rapport au manuscrit, une édition de type non diplomatique fait donc toujours gagner de l'information, en même temps qu'elle en fait perdre. Elle augmente pour le lecteur moderne la lisibilité du texte, mais au détriment d'une certaine fidélité au document².

- 3 Cette façon de « traiter » les manuscrits médiévaux a récemment fait l'objet d'une remise en cause radicale³, qui s'appuie notamment sur le fait, indéniable, que les pratiques éditoriales traditionnelles privent le chercheur d'un certain nombre d'informations dont il pouvait avoir besoin pour interpréter le document. L'historien de la langue, par exemple, confronté à un texte filtré par l'éditeur selon les principes traditionnels, ne sait quel type de *r* ou de *s* un manuscrit est susceptible de porter, informations qui peuvent lui permettre d'identifier, au sein par exemple d'une série d'actes, les différents copistes à l'œuvre et d'examiner ainsi avec plus de précision la langue d'un scribe donné⁴. Les historiens ont aussi besoin de savoir qui a écrit quoi, car le scribe est celui autour de qui tout gravite : c'est lui qui permet de rapprocher des documents, donc de les dater, de les localiser, d'en déterminer le patron, etc.⁵ Il est donc souhaitable de disposer du plus grand nombre d'informations possible sur cet homme-clé. Et l'un des moyens pour l'identifier, c'est son écriture, non seulement sa façon de former les lettres, mais aussi sa manière de les choisir.
- 4 Mais, même pour ceux pour lesquels l'identification d'une main n'est pas la préoccupation première, les manuscrits offrent un terrain d'enquête incomparablement plus riche que n'en fournissent les éditions modernes et ce à tous les niveaux de la langue, de la phonétique à la syntaxe en passant par la morphologie. Ainsi, par exemple, seul le retour au document (ou une édition de type diplomatique) permet de réfléchir sur la valeur de la lettre *i* par rapport à celle que nous appelons *j*⁶, distinction qu'une édition de type traditionnel gomme ou, plus précisément, résout en fonction de critères phonétiques rigides et, surtout, modernes⁷. S'agissant de la morphologie, seul le retour au document permet de voir les phénomènes d'agglutination ou déglutination car, là aussi, l'éditeur moderne aura soigneusement séparé les « mots » selon notre conception moderne. Au niveau de la syntaxe enfin, la ponctuation médiévale, susceptible de renseigner sur la « phrase médiévale », restera elle aussi cachée tant que le chercheur ne sera pas retourné en bibliothèque pour examiner le document lui-même⁸.
- 5 Plus précisément, nos manuscrits sont aussi une mine d'informations parce que l'on peut étudier grâce à eux les pratiques orthographiques des copistes. C'est dire qu'ils nous renseignent sur un état de langue, tel que le percevait tel ou tel copiste contemporain et permettent de mesurer comment les différents usages orthographiques tiennent compte des réalités linguistiques⁹. C'est dans cette perspective que nous étudions, depuis presque trois ans maintenant, les usages orthographiques médiévaux au sein des manuscrits littéraires du XV^e siècle, dans le cadre d'une Action Concertée Incitative (ACI) Blanche, financée par le Ministère de la Recherche¹⁰. La conviction sous-jacente à ce projet est que ces manuscrits ne sont pas écrits *n'importe comment*, mais que les scribes suivent une sorte de « bon usage personnel », une orthographe individuelle si l'on veut, qui fait que certains mots ou morphèmes apparaîtront plus fréquemment sous certaines formes que sous d'autres.

Méthodologie

- 6 En choisissant comme terrain d'enquête des manuscrits littéraires (et non, par exemple, des chartes), nous travaillons sur d'autres textes que ceux qu'étudie traditionnellement la *Skriptaforschung*. En privilégiant la période du moyen français, nous centrons notre enquête sur une période où – au moins dans les manuscrits littéraires produits dans le Nord de la France – les différences régionales commencent à s'estomper. La raison de notre choix un peu normatif est simple : nous disposons ainsi d'un corpus suffisamment

homogène quant à la date et au lieu de production pour en tirer des conclusions générales valides sur le système orthographique de ces manuscrits.

- 7 Il convient de préciser qu'il ne s'agira pas là d'un système orthographique au sens moderne du terme, dans la mesure où nous ne sommes pas en présence d'un ensemble de règles contraignantes : la graphie *chevalier* est aussi « correcte » que *chevallier*, et les copistes ont recours, le plus souvent indifféremment, à plusieurs réalisations graphiques au sein d'un même manuscrit. Il ne s'agit pas de déterminer ce qui est correct – notion complètement anachronique dans ce contexte – mais de dégager ce qui est usité. Il s'avère en effet que certaines solutions « possibles » ne sont guère exploitées par un copiste, alors que d'autres graphies sont clairement privilégiées. De toute évidence, le scribe écrit alors bien en fonction d'un système, qui délaisse complètement certaines orthographes au profit d'autres. Cet usage orthographique peut être assimilé à une sorte de « signature » qui permet d'identifier un copiste aussi sûrement, sinon plus, que le *ductus* particulier d'une lettre.
- 8 Afin de constituer un premier aperçu de la façon de travailler d'un certain nombre de scribes, nous avons procédé à la saisie partielle de manuscrits signés par (ou attribués, avec une certitude raisonnable, à) des copistes connus et actifs dans une période située grossièrement autour de 1400-1450, comme Rasse de Brunhamel, le secrétaire d'Antoine de la Salle, Raoul Tainguy, un copiste particulièrement typé du début du xv^e siècle, et Christine de Pizan. À l'heure actuelle, nous disposons donc d'un corpus de près de 900 000 mots prélevés dans une dizaine de manuscrits¹¹. Dans un premier temps, nous avons tenté d'analyser le système orthographique repérable au sein de chaque manuscrit, afin d'en dégager des constantes, c'est-à-dire le système recherché. Notre conviction était qu'une fois identifié ce système, il deviendrait possible de le retrouver mis en œuvre dans d'autres manuscrits écrits par le même copiste. Dans une deuxième phase, il s'agirait de croiser les différents systèmes individuels afin de faire apparaître une pratique supra-individuelle. Telle était notre hypothèse de travail, que l'on peut représenter par le schéma suivant :
- 9 Schéma [cliquer ici]
- 10 Mais, dès la toute première étape, c'est-à-dire dès l'identification d'un usage orthographique spécifique à un manuscrit, nous butions sur l'obstacle ; interrogés, nos textes répondaient ce que répètent tous les manuels : un scribe, aux alentours de 1400-1450, peut écrire *chevalier* ou *chevallier*, *ains* ou *ainz*, *sagesse* ou *sagesce*. Il fallut affiner notre questionnement pour tenir compte d'une loi, aussi essentielle que simple : en l'absence d'un système de règles contraignant à l'image de notre orthographe moderne, un copiste – tout copiste – dispose de plusieurs réalisations graphiques pour écrire un même mot. Très souvent il choisit (semble-t-il *indifféremment*, c'est-à-dire dans des proportions statistiquement insignifiantes, puisque attendues, de l'ordre de 50 %-50 %, 40 %-60 %, voire 35 %-65 %), une des réalisations graphiques. Mais, à côté de ces graphies utilisées concurremment avec d'autres, tout copiste possède dans sa pratique des graphies privilégiées, qu'il emploie avec une fréquence élevée, pouvant atteindre 100 %. Ces traits saillants peuvent être de type très varié : y (au lieu de i) dans les désinences de toutes les formes verbales, la graphie *-age* (et non *-aige*) pour le suffixe provenant du latin *-ATICU*, *-our* (et non *-eur*) pour le résultat du latin *-OREM*. Ces préférences ne sont repérables que grâce à un corpus vaste, interrogé avec un logiciel de concordance, comme nous le faisons. Le paradoxe est qu'il faut d'autant plus de temps pour identifier les formes statistiquement prépondérantes que la base de données est vaste. Car, au début,

on ne sait jamais ce que l'on cherche et le logiciel de concordance ne renvoie d'abord que, justement, les réalisations concurrentes dans des proportions attendues : le scribe écrit tantôt *chevalier*, tantôt *chevallier*, jusqu'à ce que l'on trouve le tic du copiste, la réalisation orthographique qu'il choisit parmi plusieurs possibilités équivalentes, avec une probabilité très élevée c'est-à-dire de l'ordre de 90 %.

- 11 Ce faisant, nous avons pu formuler un acquis méthodologique important : le profil orthographique du scribe s'obtient grâce à l'identification des graphies qu'il privilégie, mais aussi grâce à l'identification de celles qu'il emploie indifféremment. Il est indifférent à certains aspects, mais attache de l'importance à d'autres¹².
- 12 Une fois « cassé le code », c'est-à-dire une fois identifiées les caractéristiques auxquelles un copiste prête attention, tout devient beaucoup plus simple et l'on peut passer à la seconde étape : vérifier si deux manuscrits obéissent au même système orthographique ; il suffit pour cela de leur poser les mêmes questions. D'un manuscrit à l'autre, l'usage graphique d'un scribe donné reste le même. D'où ressort un second acquis important : le modèle transcrit par le scribe ne paraît pas entrer en ligne de compte de façon significative pour les phénomènes qui lui importent. Il est possible (nous ne le savons pas encore) que l'*exemplar* soit à l'origine de formes isolées, mais il n'influe pas sur le système du scribe de manière statistiquement significative.
- 13 Reste la question du système supra-individuel. Est-il possible d'obtenir, en croisant les différentes « orthographes personnelles », des renseignements sur la conception générale du système graphique vers 1400-1450 ? Ce qui nous replace – à un niveau supérieur cette fois – à un point de départ : nous nous trouvons face à notre corpus, et nous cherchons les clés du code. Cette fois-ci, toutefois, nous sommes armés des grilles qui nous permettent d'identifier certains scribes, et nous devons identifier à la fois les données qui, idéalement, se retrouveront chez tous les scribes avec des pourcentages élevés et les données (elles aussi constitutives du système orthographique de l'époque), qui peuvent apparaître concurremment à d'autres. La somme des unes et des autres donnerait accès au système orthographique supra-individuel... si un tel système existe.
- 14 Nous pensons que oui. Des constantes se retrouvent dans l'ensemble des textes de notre corpus, même si les proportions, naturellement, varient. Il s'agit de tendances, de préférences, non de règles, mais elles sont révélatrices de la conception de la langue vers 1400-1450. À titre d'exemple, il sera ici question des lettres dites « étymologiques », puis d'un point de morphologie verbale. Les deux domaines permettent de faire apparaître quelques pistes pour une réflexion sur l'utilité d'un examen à grande échelle des pratiques orthographiques des scribes au xv^e siècle.

Les consonnes dites « étymologiques » : un problème mal posé ? Une rupture dans l'histoire de l'orthographe du français

- 15 Alors que l'orthographe de l'ancien français (du ix^e au xiii^e siècle) peut être qualifiée de « phonocentrée » dans la mesure où chaque graphème du code écrit a un correspondant phonique dans le code oral¹³, et où l'écriture fonctionne donc comme un code substitutif de l'oralité à laquelle elle renvoie et se subordonne, l'usage graphique qui se répand à partir du milieu du xiv^e siècle marque une véritable rupture¹⁴. Apparaissent alors dans la notation du mot, et en abondance, des lettres qui ne correspondent à aucune phonie et qui, écrites, ne sont pas (ou plus) prononcées¹⁵.
- 16 Ces lettres, uniquement écrites, sont diversement étiquetées par les historiens de la langue : *muettes*, *superflues*, *quiescentes*, *adventices*, autant de qualificatifs qui ne

renseignent que sur leur statut singulier dans l'entreprise de décodage du mot. Les qualifier de *lettres étymologiques* fait accomplir, en revanche, un pas supplémentaire en direction de leur fonction. C'est tout d'abord leur présence même qui témoigne d'une conception nouvelle et singulière de la graphie du moyen français – et qui en constitue semble-t-il la principale caractéristique – à savoir son « étymologisme graphique » que l'on a pu décrire comme : « La tendance à placer dans la graphie d'un mot une lettre (généralement une consonne), qui ne renvoie à aucun son prononcé, mais dont on pense qu'elle était présente dans ce qu'on tient pour l'étymon du mot »¹⁶.

- 17 Il s'agirait désormais d'assigner à la forme écrite du mot la fonction de rappeler (au moins par une lettre) son étymon, comme le revendiquent explicitement les (rares) témoignages de l'époque qui entreprennent de légiférer sur l'orthographe des scribes. Ainsi, l'*Orthographia Gallica*, petit traité d'orthographe rédigé selon toute vraisemblance dans la première moitié du XIV^e siècle, édicte la règle suivante : « De même pour la majorité [des mots] écrivez le français selon ce qui est écrit en latin, comme *compotum* “acompte”, *septem* “sept”, *pretenda* “pretendre”, *opus* “oeps”, etc. »¹⁷. À la même époque, peut-être même antérieurement à ce traité, un étudiant de l'Université de Paris préconisait lui aussi, chaque fois que c'était possible, une correspondance stricte entre les graphies en usage pour le latin et celles du français¹⁸.
- 18 Ce que ces règles rapprochent, on le voit, ce sont moins deux langues que deux codes graphiques (pas plus qu'en français, on ne prononce aux XIV^e et XV^e siècles les consonnes implosives du latin écrit¹⁹). La présence de ces lettres muettes signale donc une émancipation de la langue écrite par rapport à la langue orale. Le code graphique ne fonctionne plus comme un code substitutif du code oral et le graphème reçoit désormais une définition nouvelle. C'est « une unité ayant un correspondant phonique *et/ou* sémique »²⁰.

Une nouvelle conception de la graphie

- 19 Critiquée dès la Renaissance par les ennemis de la « superfluité », moquée pour son caractère « hirsute » par les partisans d'une orthographe phonétique, accusée de trahir une soumission indue au latin par les défenseurs de la langue française²¹, la graphie étymologisante s'éclaire si on la replace dans une « idée horizontale du système »²² de la langue du moyen français. C'est ainsi tout d'abord que les lettres étymologiques, en arrimant les mots à leur étymon latin – dont le sens est connu de tous –, confèrent au français écrit une stabilité dont l'oral (et une orthographe phonocentrée) est dépourvu. L'oral, en effet, est mouvant, mutable dans le temps et dans l'espace. Il n'est pas indifférent à cet égard que le traité *Orthographia Gallica* soit composé en Angleterre, destiné à des scribes pour lesquels le français, langue officielle, est une langue seconde, non maternelle et qu'eux-mêmes ou leurs lecteurs ne pouvaient identifier avec certitude un mot d'après sa prononciation. S'il s'agit en effet de doter la langue française écrite d'une aire de diffusion la plus large possible, une graphie ainsi *latinisée* a le mérite de rapprocher le mot d'une langue stable et d'en permettre l'identification à l'œil (et non plus à l'oreille) ou à l'esprit²³, quel que soit le vernaculaire du lecteur.
- 20 En se détachant ainsi partiellement de la transcription stricte de l'oral, la langue française qui s'écrit peut se doter d'un statut intermédiaire entre le latin, langue savante, prestigieuse et transnationale, et les vernaculaires, bien vivants mais diversifiés géographiquement et phoniquement²⁴. La nouvelle graphie étymologisante témoignerait donc moins d'une sujétion accrue au latin que du désir de conférer à la langue française un moyen de la rendre apte à concurrencer celui-ci. Cette hypothèse trouve peut-être une

confirmation dans le fait que le moyen français – qui recourt à cet étymologisme graphique – est aussi une période d'innovation lexicale intense. Or, l'activité de néologie encourt toujours le risque de l'inintelligibilité. Le néologisme doit donc obéir à des lois de formation (affixes) qui le rendent acceptable et interprétable. La graphie – qui est la première concernée dans la mesure où le néologisme concerne d'abord la langue savante, écrite – indique à partir de quel mot latin le néologisme a été formé, ce qui met sur la voie du sens à lui attribuer. Par l'adjonction de ces lettres étymologiques à l'ensemble des mots du lexique, une cohérence nouvelle est tissée entre le vieux fond lexical (sur lequel l'érosion phonétique a fait disparaître les traces de l'origine latine) et le nouvel ensemble de néologismes savants, récemment forgés, où le calque latin est encore perceptible.

- 21 Si, comme nous le croyons, l'étymologisme graphique du moyen français a ainsi pour fonction de délivrer des informations, que l'on pourrait dire « horizontales », sur la structure du lexique, il importe sûrement de rapprocher cette innovation orthographique du changement qui s'instaure au cours du Moyen Âge tardif dans l'usage de l'étymologie, où la question de l'origine du mot cède quelque peu le pas devant la pratique a-historique de la *derivatio* qui met l'accent sur la formation des mots à partir d'une racine, dont la (ou les) lettre(s) étymologique(s) ravive(nt) justement le souvenir par la graphie²⁵.

Le fonctionnement graphique des lettres étymologiques

- 22 C'est dans les failles de l'explication « étymologique », pour le cas des fausses étymologies, que nous avons voulu tout d'abord chercher le mode de fonctionnement de ces lettres adventices, en revenant ainsi sur la fonction de lisibilité qui leur est souvent attribuée : en d'autres termes, leur fonction diacritique.

Un signe d'identification de lexie : s, x, z, comme marques de fin de mot

- 23 Après une analyse rapide et sans comptage précis de notre corpus, nous pouvons affirmer que la distinction entre s ou x (= s et us) et z ne se fait presque plus pour les scribes du XV^e siècle. Ces derniers, en effet, utilisent indifféremment s ou z, quelle que soit la consonne finale dans le mot d'origine. On s'attendrait, par exemple, à ce que des scribes soucieux de marquer la filiation étroite entre le français et la langue mère (ou père ?) distinguent soigneusement les mots qui se terminaient en ancien français par une affriquée issue de la rencontre entre la consonne finale du radical et le -s de flexion (par exemple : *droiz*, *parz*, *courz* (< *cortes*), *couverz*²⁶, etc.) des mots où la consonne finale du radical ne s'est pas combinée avec le -s de flexion (par exemple : *vis* (< *visu*), *bois* (< *boscu*), *ils*, *ceus*, etc.).
- 24 Or, il n'en est rien, et dans nos textes on remarque plutôt une utilisation massive de -z final après é pour marquer la tonicité de la voyelle finale, ce qui permettra de distinguer *chantes* (P2) de *chantez* (P5) ; on trouvera donc -es alternant parfois avec -ez, si la voyelle finale est atone et -ez (uniquement) si la voyelle finale est tonique. Nos trois scribes semblent tous observer cet usage, sauf quelques rares exceptions où la finale -ez est atone²⁷.
- 25 De façon générale, tout comme pour le cas évoqué à l'instant où -z final paraît revêtir une fonction discriminante uniquement par rapport à la voyelle qui précède, -z et -s semblent être distribués d'une façon qui ne doit plus rien à l'étymologie. À regarder le corpus (d'en haut et sans comptages précis), on dirait que z et x sont davantage ressentis comme marques de fin de mot que -s (qui peut être consonne interne), d'où l'utilisation massive de ces deux graphèmes pour les monosyllabes qui sont souvent agglutinés aux mots qu'ils précèdent. Chez Christine de Pizan on trouve par exemple *ilz* (277) contre *ils* (2) et *ceulx*, ou *ceulz* (*ceuls/ceus* ø), mais aussi pour des mots monosyllabiques comme *filz* (98

occurrences et \emptyset de *filz*) ; Raoul Tainguy, copiste de la traduction de Tite-Live, écrit toujours *ilz*, *filz* (57), *eulx* (248), mais réserve un traitement différent à *ceus* et *ceuls*. Le copiste du *Livre des Tournois* utilise uniquement *ilz*, *filz*, *celx*, *queulx*, *telz*. Étant donné la façon dont on écrit -z ou -x en fin de mot dans les manuscrits du XV^e siècle, on pourrait même aller jusqu'à dire que c'est le *ductus* particulier de ces deux graphèmes qui a fait d'eux une marque qui permet à l'œil du lecteur d'identifier un mot dans une séquence²⁸.

- 26 On aura aussi remarqué que la fonction de z et x se spécialise probablement pour le graphème l + s de flexion ; de nombreux mots à z/x finale ont en effet un radical qui se termine par -l, même s'il ne s'agit pas là d'un usage absolu, comme le montrent les occurrences de *foiz*, *encloz*, *aiz* et des contre-exemples, rares, comme *perils* (une occurrence chez Tainguy), *filz*, *chevauls*, *mauls* (dans le manuscrit de *Pontus*).

Le h de début de mot

- 27 L'apparition de la consonne h devant des mots comme *onneur*, *omme*, *abit*, etc., a été interprétée par les éditeurs de textes comme un ajout non nécessaire du point de vue de la prononciation, mais qui servirait à rapprocher le mot de son étymon latin. Et ces mêmes éditeurs de remarquer immédiatement que, dans certains cas, cette consonne n'a rien d'étymologique et révèle donc une connaissance très approximative du latin chez nos scribes.

- 28 Encore une fois, l'analyse de notre corpus prouve que l'accusation de « fausse étymologie » ne repose que sur une interprétation elle-même fautive du phénomène de la part de l'historien de la langue « moderne ». En effet, si l'insertion de cette consonne dans les textes a peut-être, parfois, une motivation étymologique, il est certain que ce n'est pas là la seule fonction que les copistes de cette époque attribuaient à h initial. L'emploi de cette consonne dans nos quatre manuscrits révèle bien davantage que, devant le mot, h-assure aussi tout simplement qu'il n'y a pas de liaison avec le mot qui précède ; en effet au cas où le mot en question est précédé d'un pronom, d'un article déterminatif, d'une préposition élidés, le graphème /h/ est absent²⁹. On trouve donc dans les manuscrits *l'onneur*, *l'eure*, *l'abit*, *l'abondance* et *par honneur / ceste heure / son habit / leur hostel*. Il est vrai que la consonne n'est pas ajoutée au hasard à n'importe quel mot, et la plupart du temps les scribes opèrent une dérivation en accord avec l'étymon du mot ; mais l'autre fonction que cette consonne occupe dans le système graphique du moyen français permet aux scribes d'ajouter un h initial à des termes comme *abondance* et *uile*, que ne propose aucun étymon latin (ABUNDANTIA, OLEUM), afin de marquer, tout simplement, le début du mot. Tous nos scribes omettent sans hésitation le h dit étymologique dont il est assuré pourtant qu'ils connaissent l'existence comme le prouve le fait qu'ils l'emploient ailleurs dans le même texte, après un déterminant qui se termine par une voyelle et qui s'élide³⁰.

- 29 Il nous paraît donc évident que c'est plutôt l'attitude des grammairiens de la Renaissance (qui ont distingué entre h aspiré d'origine germanique et h non aspiré d'origine romane pour autoriser l'élision de l'article) qui a poussé les chercheurs modernes à voir dans l'apparition de h- le fruit d'une simple démarche historique de la part des clercs du Moyen Âge, en oubliant ainsi la fonction qu'elle pouvait avoir dans le système graphique sur un plan synchronique.

L'organisation du lexique : l'exemple de « escripre »

- 30 Un autre exemple classique de cette interprétation de « fausse étymologie », valant preuve de la piètre connaissance du latin qu'auraient eue nos scribes, est celui des termes qui se voient affublés, à partir du XIV^e siècle, de consonnes comme p, b, n. La présence de

ces consonnes n'étant pas toujours justifiée par l'étymon latin, on en est venu à la conclusion que ces clercs ne savaient plus leur latin.

- 31 Nous avons retenu un exemple parmi beaucoup, parce qu'il était représenté par des occurrences suffisamment nombreuses dans nos textes pour que l'analyse en soit valide. Il s'agit du paradigme et de la famille (au sens large) du verbe *écrire* (< SCRIBERE) que l'on commence à graphier *escripre* à l'époque qui nous occupe ici. Dans nos textes, les formes dites « étymologiques » ou « étymologisantes » ne sont pas les seules attestées, mais elles sont largement majoritaires. Si l'on n'a aucun mal à expliquer l'apparition de graphies comme *Esécriture* (< SCRIPTURA), *escript* (< SCRIPTU), on est un peu plus gêné par des formes comme *escripre*, *escripsoit*, *escripsirent*, *escripvains*. On serait tenté de dire, puisque ce 'p' ne peut pas être le résultat de l'évolution de 'b' latin suivi de la liquide 'r', que le scribe a tout simplement commis une erreur en supposant une forme latine qui n'a jamais existé. Mais, étant donné la fréquence de ce verbe en latin, on est aussi en droit de se demander s'il n'y aurait pas, derrière l'introduction de cette consonne, autre chose que le seul désir de faire ressembler le lexème à son étymon. On pourrait avancer, en fait, que c'est plutôt l'importance et la fréquence du terme *scriptura* (et peut-être aussi du participe passé) qui a attiré toutes les formes du paradigme verbal et a conduit le scribe à ajouter partout un p, ressenti comme nécessaire ou souhaitable pour distinguer les termes d'une seule et même famille. On verrait donc le champ sémantique primer sur la dérivation historique. En fin de compte, on pourrait dire que le scribe était intéressé par la détermination d'une sorte de *lemma* à partir duquel il va décliner/conjuguer le paradigme tout entier.

Le paradigme verbal de « prendre »

- 32 Tout aussi éclairant, quoique plus rare dans les textes, est l'exemple du paradigme du verbe *prendre*. On sait depuis longtemps que la consonne nasale devant 's' tend à disparaître dès l'époque impériale (toutes les grammaires et les manuels de phonétique mentionnent *MENSEM* > *mois*, it. *mese*, esp. *mes*). Or, on trouve pour le verbe *prendre* – et ce, dès les plus anciens textes – des formes sans 'n' comme *pris* (p.p.), *prist*, *prisdrent*, etc., très rassurantes pour l'historien de la langue. Malheureusement, dans nos textes, des 'n' parasites, car non justifiés, semblent réapparaître et, à côté des formes attendues, on relève dans tous nos manuscrits : *prins* (< PRESU < PREHENSU), *prindrent* (< PRESERUNT), *prinst* (< PRESIT)³¹. Sous la plume de Raoul Tainguy, l'on trouve en outre des substantifs comme *prinson* et *prinsonnier*. Là encore, l'explication étymologique tourne court. Il s'agit moins de donner tort à nos scribes que de voir la mise en œuvre une volonté d'unification du paradigme, au moyen d'un seul *lemma* (*prin-*) qui sert à marquer toute la famille de mots et de formes verbales liées au verbe *PRENDERE* (lat. cl. *PREHENDERE*). La distinction entre les homonymes s'en voit de surcroît facilitée : par exemple, c'est par ce moyen que nos copistes distinguent entre *pris* (< PRETIU) et *prins* (< PRESU), homonymie fortuite due à l'évolution phonétique, mais que le latin distinguait parfaitement.

La fonction morphologique : indiquer la composition du mot (l'exemple de « soub »)

- 33 On cite souvent le cas de *soubs* / *soubz*, comme exemple d'étymologie inexacte dans des verbes comme *soubstenir*, dont l'étymon latin (*SUSTINERE* > *SUSTENIRE*) ne permet pas de justifier l'insertion de la consonne -b-, motivée ailleurs par le souvenir d'un ancien préfixe *sub-*. Après avoir interrogé notre corpus et analysé toutes les formes où apparaît le préfixe *soub-* ou *sou-* dérivé de *sub-* latin, voici les conclusions provisoires auxquelles nous sommes parvenus : tout d'abord, les scribes semblent hésiter entre *soub* et *sub*, ce qui peut paraître normal, étant donné la fréquence des doublets graphiques à *ou/u* initial. Les mêmes scribes hésitent entre *soub-* et *soubs* / *soubz-*, mais cette fois-ci ils semblent

suivre un système bien précis et rigoureux. Ils utilisent en effet *soubs-* ou *soubz-* quand la deuxième partie du mot (ou de la forme verbale) est une forme ayant une existence propre (nous entendons par là une forme qui existe par ailleurs, séparée de son préfixe). Si la deuxième composante n'a pas d'existence propre, on peut trouver *soub-*. Voici quelques exemples : *soubzrire*, *soubstraire*, *soubzmettre*, *soubstenir* (et leurs formes conjuguées), mais jamais *soubzdain*, *soubstil*, *soubztilité*³². On trouve évidemment des formes courtes *soub-* + *mis*, *soub* + *traite*, mais elles sont extrêmement rares. Nous croyons donc pouvoir affirmer que les formes préfixées *soubz-* obéissent à une contrainte particulière : elles sont utilisées uniquement dans les cas où l'analyse préfixe + forme verbale ou lexème est possible. On pourrait se demander, au demeurant, si l'analyse n'est pas d'abord de type morphologique et si l'étymologie n'est pas ici seulement accessoire, une donnée utilisée à d'autres fins. Ce qui nous permettrait d'expliquer, par exemple, la présence à côté des formes *soubmettre*, *soubstraire* (justifiées étymologiquement) des formes *soubstenir* (non étymologique).

- 34 Le système se voit confirmé, croyons-nous, par le fait qu'il peut rencontrer des obstacles, comme c'est le cas lorsque la graphie « *soub* » n'est plus disponible. Comment expliquer autrement, en effet, que l'on ne retrouve dans aucun de nos textes des formes comme *soubvenir*, *soubvient* pour le substantif *souvenir* et pour le paradigme du verbe ? Il s'agit pourtant de lexèmes venant d'un SUB-VENIRE latin. Qu'est-ce qui empêche qu'ils soient analysés de la sorte et marqués par un *soub-* ou un *soubz-* initial ? Dans notre corpus, c'est la seule exception à la règle de la préfixation et de son décodage, évoquée plus haut. Il nous semble bien que, pour ce cas particulier, c'est l'existence du verbe *subvenir*, emprunt du XIV^e siècle, qui empêche l'apparition des formes *soubvenir* pour *souvenir*. Tout se passe comme si on refusait de gommer – ce que ferait la graphie **soubvenir* – la distinction des deux sens anciens de « *sovenir* » (« se remémorer », « venir en aide »), distinction opérée par l'introduction du calque latin « *subvenir* ».
- 35 Voilà, simplement énumérées, les pistes explicatives qui ont présidé à cette enquête en cours sur la graphie du Moyen Français. Des lettres étymologiques, nos scribes font certainement un usage sémiotique : l'origine latine, inscrite dans la graphie, est à l'évidence un indice de prestige. Mais cette lecture « verticale » de la lettre étymologique n'épuise pas sa fonction : comme élément d'un code graphique, elle constitue également un instrument d'identification du mot écrit, et davantage même, une représentation de la place qui lui est faite dans le système lexical du moyen français.
- 36 Il peut être intéressant de croiser ces indications avec les données fournies par l'analyse de la morphologie verbale afin de vérifier s'il est possible d'observer des préférences marquées dans un domaine qui ne relève pas à proprement parler de la graphie, mais bien plus de la langue. Plus particulièrement intéressants sont à ce titre les cas où la langue du XV^e siècle permet de choisir entre plusieurs réalisations possibles. Les scribes ont-ils des préférences ? Tous les scribes ont-ils les mêmes ?
L'anarchie régnante ? Radicaux et désinences des P4 et P5
- 37 L'étude des différentes graphies de lexèmes « ordinaires » vient de montrer à la fois une indéniable liberté et une certaine convergence parmi les pratiques scripturaires en vigueur chez les professionnels de l'écriture au XV^e siècle. On peut s'attendre à ce que les variantes graphiques observables soient moins personnelles lorsqu'il s'agit de transcrire des morphèmes grammaticaux, davantage contraints par le système qu'un simple vocable. C'est la morphologie verbale qui nous servira ici de pierre de touche.

- 38 Traditionnellement, le xv^e siècle est considéré comme une époque charnière où s'effectuent des changements linguistiques importants affectant les paradigmes verbaux. On voit coexister, pour une seule et même personne, des formes différentes. Celles-ci peuvent concerner tout aussi bien le radical que la désinence : un scribe peut écrire, théoriquement, *veons* ou *voyons*, *pourrions* ou *pourriens*. Il n'est cependant pas aussi libre devant la graphie d'un morphème grammatical que dans la transcription de n'importe quel lexème. Le choix (ou non choix) entre deux réalisations phonétiquement distinctes d'un même morphème s'explique moins par la liberté individuelle de *parole* (au sens saussurien du terme) du scribe que par la date (et éventuellement le lieu) de rédaction du manuscrit, qui situe ce dernier à un point plus ou moins avancé dans la perspective diachronique de l'évolution en train de s'accomplir dans le système verbal français.
- 39 Nous interrogerons notre corpus afin de tenter de déterminer la part de liberté individuelle d'un scribe par rapport à un système verbal qui évolue dans une direction donnée et qui verra la disparition de certaines formes vers la fin du xv^e siècle. *A priori*, on devrait trouver davantage de formes « anciennes » au début qu'à la fin du siècle, et, inversement, un pourcentage toujours grandissant de formes « innovantes » vers la fin du siècle, au détriment des formes traditionnelles (du moins, si c'est le système qui impose ce type de choix). Si, par contre, la décision relève de l'initiative individuelle, on trouvera des scribes « conservateurs », qui privilégieront, à la fin du xv^e siècle, des formes en principe obsolètes, aussi bien que des scribes « précoces » qui, vers 1400, seront déjà en train d'abandonner le système médiéval. En vérité, notre enquête le montrera, on rencontre même des copistes qui utilisent indifféremment les deux types de formes.
- 40 Ce sont les personnes 4 et 5 (*i.e.* 1^{re} et 2^e personnes du pluriel, dorénavant respectivement : P4 et P5) qui offrent un terrain de choix pour mesurer les différentes possibilités de réalisations. En effet, dans ces formes-là, le radical atone (R1) traditionnel peut être remplacé par le radical (R2) propre aux formes du paradigme où il est frappé par l'accent (par exemple, *amons* qui devient *aimons*). Les désinences présentent elles aussi des allomorphes, c'est-à-dire des variantes « équivalentes » de certains morphèmes, comme *-iens* / *-ions* pour P4. Dans la mesure où certaines de ces réalisations tendent à disparaître de la *koinè* du moyen français, et que seules triompheront les formes dites « analogiques », ces P4 et P5 sont d'excellents indicateurs pour mesurer le comportement d'un scribe.
- 41 Pour ce qui est des radicaux, chaque manuscrit du corpus montre une oscillation entre formes innovantes (avec un radical unifié, du type *voyons*) et formes traditionnelles (à alternance de radical, du type *veons*), qui ne permet pas de retenir ce critère comme distinctif pour l'identification de la main du scribe. En revanche, la date de rédaction de chaque manuscrit détermine sa place sur une ligne évolutive qui se dessine assez nettement. Si, dans le manuscrit de la *Cité des Dames* (début xv^e siècle), se manifeste encore la légère prééminence du modèle traditionnel³³, après 1450, les deux manuscrits du *Réconfort* offrent une seule occurrence de la forme obsolète *creons* (fr. mod. *croyons*) contre 2 de *voyons* (innovante par rapport à l'anc. fr. *veons*).
- 42 C'est dans les manuscrits de Raoul Tainguy que la situation paraît, de prime abord, la plus contrastée : on y trouve encore quelques formes anciennes à radical faible comme *veons*, mais un nombre beaucoup plus important de formes nouvelles du type *voiez*³⁴. Si l'on dénombre 18 occurrences de *vez* (forme contractée issue de *veez*, forme ancienne à radical faible), c'est qu'il s'agit de formes figées d'impératif, spécialisées avec une valeur de

présentatif. Remplacée dans le système verbal par *voiez*, c'est donc dans une fonction bien spécifique qu'elle se maintient, du moins dans le micro-système du copiste qu'est Tainguy.

- 43 L'alternance entre formes en (s)*ar-* d'un côté et formes en (s)*aur-/avr-* (non distinctes dans les manuscrits) de l'autre, pour les futurs des verbes *avoir* et *savoir*, présente un cas de figure différent. Ici, il ne s'agit pas tant d'une évolution chronologique que d'une répartition géographique, les formes réduites (s)*ar-* étant plus fréquentes dans le Nord et le Nord-Est du domaine d'oïl³⁵. Pour ces dernières formes, on remarque que le copiste du ms. Harley 4431 (début du xv^e siècle) a une nette prédilection pour les formes en (s)*ar-*³⁶, à l'inverse de Raoul Tainguy, qui privilégie massivement les formes en (s)*aur-*³⁷. Dans ce domaine, il existe donc également des usages dominants, mais ils obéissent à des critères différents de ceux évoqués à l'instant. Même si l'on s'oriente là aussi vers un système où seules se maintiendront les formes du type en (s)*aur-*, il ne paraît pas possible de mettre sur le même plan le traitement de (s)*ar-* et (s)*aur-* et celui des verbes à radical multiple : les proportions entre réalisations « anciennes » et réalisations « modernes » ne sont pas les mêmes, et, s'il y a un même mouvement de fond, il ne suit pas le même rythme.
- 44 On peut tenter de croiser ces informations, obtenues grâce à l'étude des radicaux, avec les chiffres que livrent les désinences. Parmi les nombreuses réalisations possibles des désinences de P4 et P5, il ne sera question ici que de l'opposition entre *-iens* et *-ions* et *-ez* vs *-iez*³⁸. Si, pour la P4, *-ions* remplace progressivement *-iens* et conduit ainsi à une distribution claire et nette entre *-ons* (indicatif présent et futur, impératif³⁹) et *-ions* (indicatif imparfait, subjonctif présent et imparfait, conditionnel), à l'extrême opposé, la P5 offre encore une fluctuation importante entre *-ez* et *-iez*. En effet le parallélisme, propre au verbe français moderne, de la P5 avec la P4, n'est pas encore parfaitement établi au xv^e siècle : les désinences de P5 présentent une gamme de variantes graphiques et morpho-phonétiques face auxquelles chaque scribe a parfois du mal à exhiber un fonctionnement cohérent. On peut toutefois essayer de déceler les tendances qui s'expriment à travers ces pratiques.
- 45 On dit que la désinence *-iez* (var. *-ies*), phonétique pour les verbes à radical en palatale pour P5 au présent de l'indicatif, « se réduit très souvent à *-ez* [var *-es*] au xv^e siècle »⁴⁰ ; il est vrai que cette tendance existe, mais elle est loin d'être majoritaire dans nos manuscrits⁴¹. C'est chez Tainguy que la situation est la plus confuse : si par exemple, dans *Pontus*, il emploie *conseilliez*⁴², il a aussi *baillez*⁴³, et, pour les verbes *eslire* et *laisser*, il offre autant d'occurrences en *-iez* qu'en *-ez*. De même, dans *Tite Live*, on trouve 3 occurrences de *laissez* contre une de *laissez*, mais aussi 5 de *cuidez* contre 3 de *cuidiez*⁴⁴ !
- 46 Au subjonctif présent, malgré la coexistence de plusieurs formes graphiques de désinence, la comparaison avec les formes de P4 laisse mieux entrevoir à la fois la tendance évolutive générale et le système que chaque scribe met en place. La désinence *-ez*, phonétique pour les verbes à radical non palatal, survit chez les scribes qui continuent d'utiliser *-ons* pour la P4 : Tainguy dans *Pontus* (*donnez*) et dans *Tite Live*, où la forme *puissez* a son pendant dans la P4 *puissons* (v. *supra*)⁴⁵ ; dans le *Réconfort*, qui offrait *morons* au subjonctif en P4, on trouve aussi *escoutez*, *reconfortez* et *recommandez*⁴⁶. En revanche, chez Christine de Pizan, qui n'utilise jamais *-ons* à la P4 du subjonctif, on ne trouve pas non plus *-ez* pour la P5 des verbes à radical non palatal.
- 47 La désinence *-iez*, au subjonctif présent, semble se répandre des verbes dont le radical comporte une palatale à tous les autres. Parfois, la graphie *-ez* apparaît avec des verbes

dont le radical se termine par une palatale. Ce phénomène peut s'expliquer par la réduction, survenue en moyen français, de la diphtongue *-ie* à *-e* après palatale⁴⁷. Toutefois, il est intéressant de noter que, dans tous les cas qu'offre notre corpus (*veillez* dans *Tournois* et *Cité*, var. *veuillés* dans *Othea*, *aillez* dans *Pontus*, *sachés* dans *Cité*), c'est la forme du radical du subjonctif qui marque le mode verbal et rend par là redondante la désinence *-iez*, elle aussi marquée. Il s'agit donc d'une sorte d'économie des marqueurs morphologiques qui dicte le choix entre deux désinences allomorphes.

- 48 Les exemples ici étudiés permettent de tirer quelques conclusions provisoires qui demanderont naturellement à être vérifiées au fur et à mesure que notre corpus s'accroîtra. Il est tout d'abord indéniable qu'il existe bien une tendance générale, preuve d'une orientation évolutive du système linguistique. Ainsi, on a pu observer l'alignement des anciens paradigmes à plusieurs radicaux sur la forme actuelle ou l'élimination progressive des formes devenues obsolètes, comme la désinence *-iens*. Plus un manuscrit est récent, plus il y a de chances pour qu'il contienne des formes modernes, même si cette évolution n'est ni linéaire ni uniforme, certains scribes pratiquant ponctuellement les deux solutions. On peut toutefois noter que, lorsque les données semblent aller à l'encontre de l'évolution générale et que l'on relève des graphies phonétiques là où l'on attendrait déjà des formes analogiques, elles peuvent s'expliquer par l'existence d'un système individuel : ainsi, le copiste qui écrit la P5 *-ez* au subjonctif présent écrit aussi *-ons* à la P4. Inversement, celui qui privilégie *-iez* (P5) utilise majoritairement *-ions* (P4). Le traitement des deux personnes apparaît donc couplé. D'autres variantes morphologiques paraissent moins en relation avec le moment de la transcription. Celles-ci sont alors plus libres et relèvent sans doute davantage d'un usage individuel, éventuellement lié à des pratiques régionales, comme l'hésitation entre *(s)ar-* et *(s)aur-*. Les cas les plus intéressants sont certainement ceux pour lesquels aucune contrainte supra-individuelle ne paraît exister, mais où l'on observe néanmoins un usage cohérent et réfléchi dans la pratique scripturaire d'un copiste. C'est ce qui arrive lorsqu'on rencontre, pour la P5 du subjonctif présent du verbe *savoir*, la forme *sachés* à la place du résultat phonétique attendu qu'est *sachiez*. Dans la mesure où le mode était déjà marqué par le radical, le copiste ne l'a plus signalé dans la désinence, ébauchant de la sorte un système personnel où l'aspiration à la régularité est concurrencée par un souci d'économie. À l'instar des observations faites plus haut à propos des graphies de lexèmes « ordinaires », nous constatons que nous sommes bien en présence d'attitudes constantes et analysables, même si l'on est loin, naturellement, de l'idée normative de notre orthographe moderne.
- 49 Au terme de cette première enquête sur les différentes pratiques orthographiques repérables dans notre corpus, on peut essayer de dresser un bilan. On constate, il est vrai, une certaine liberté – la fameuse « anarchie » dont parlaient autrefois nos manuels – dans la manière d'écrire aussi bien des morphèmes que d'autres séquences récurrentes, ce qui témoigne tout d'abord de l'émancipation certaine du code écrit par rapport à l'oral. Malgré l'absence d'une orthographe au sens moderne, les scribes utilisent pourtant une série de graphèmes qui forment un système d'écriture suffisamment cohérent pour transmettre une charge sémantique : ainsi, l'un utilisera telle lettre « étymologique » pour établir un lien entre les lexèmes d'une seule famille, l'autre distinguera avec soin les désinences du subjonctif de celles de l'indicatif, etc. Si l'étude des graphies a montré le caractère individuel de certains choix, l'analyse des morphèmes verbaux a mis en lumière deux tendances en apparence contradictoires : d'une part la possibilité pour un scribe d'adopter des graphies « archaïsantes » pour des raisons que nous ignorons, d'autre part

une tendance à la sélection, parmi les différentes réalisations possibles, de la forme « moderne ». Cette seconde tendance, observable chez l'ensemble des scribes, prouve bien qu'une évolution de caractère général se dessine à travers les différents usages orthographiques personnels, évolution qui conduira le système médiéval à la morphologie verbale du français moderne. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que les observations et chiffres qui précèdent démontrent avant toute chose qu'il reste encore beaucoup à faire pour la compréhension des pratiques orthographiques des scribes au XV^e siècle.

NOTES

1. En général, on applique les consignes, passablement rigides, formulées par M. Roques, « Règles pratiques pour l'édition des anciens textes français et provençaux », *Romania*, 52, 1926, p. 243-49. Pour ce qui concerne la problématique évoquée ici, la position est toutefois sensiblement la même dans des ouvrages plus récents comme ceux d'A. Foulet et M. B. Speer, *On Editing Old French Texts*, Lawrence, 1979, ou d'O. Guyotjeannin et F. Vielliard dir., *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fasc. I-III*, Paris, 2001-2002. À partir du moment où l'on opte pour une édition de type non diplomatique, personne ne met en doute l'opportunité de procéder à un certain nombre d'harmonisations.
2. À ce propos, on lira avec profit l'introduction à l'excellent recueil, *Alte und Neue Philologie*, M.-D. Gleßgen et F. Lebsanft éd., Tübingen, 1997.
3. G. HOLTUS et H. VÖLKER, « Editions-kriterien in der Romanischen Philologie », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 115, 1999, p. 397-409.
4. Une telle revendication de la part de certains « usagers » d'éditions de texte n'est pas illégitime. La décision de l'éditeur dépendra largement du public qu'il compte satisfaire par son travail. En outre, il existe certainement plus d'un cas de figure, et les bonnes solutions passe-partout sont rares : ainsi est-il sans doute plus judicieux de privilégier une édition de type (semi-) diplomatique quand le manuscrit offre un intérêt particulier ou quand il est seul à transmettre un document, que lorsqu'on a affaire, par exemple, au *Roman de la Rose*. « Quoique ... », rétorquera le Linguiste au Philologue.
5. Il suffit de songer à la *Skriptaforschung*, soucieuse d'associer des documents à des copistes et ces derniers à des pratiques spécifiques à une région. À chaque fois que cela est possible, les documents transcrits par la même main sont abordés ensemble.
6. Lettre que les Italiens, qui l'ignorent, nomment de façon si parlante *i lunga*, l'opposant du même coup à l'« i grec » (= y).
7. Pour saisir la fonctionnalité de l'alphabet chez un scribe, il faudra bien entendu aller plus loin et prendre en considération, une fois que l'on aura étudié la distribution des graphèmes *i* et *j*, le rapport avec *y*, voire *g*. Voir, à propos des difficultés posées par des graphies comme *Tintayol*, les observations de P. Ménard, « Problèmes de Paléographie et de Philologie dans l'Édition des Textes Français du Moyen Âge », *The Editor and the Text, Mélanges A. J. Holden*, P. E. Bennett et G. A. Runnalls éd., Edinburgh, 1990, p. 1-9.

8. Pour une discussion stimulante des « avantages » qu'offre au chercheur le manuscrit par rapport à l'édition moderne, on peut lire les pages de B. Cerquiglini, *Éloge de la variante*, Paris, 1989, p. 43-48.
9. Naturellement, l'orthographe, si l'on peut employer ici ce terme, se situe au carrefour de plusieurs disciplines, car elle touche, à des degrés divers, l'histoire de l'écriture, la codicologie quantitative, les sciences de la communication (comment écrire de la façon la plus « lisible », la plus économique ?), et reflète même l'histoire des mentalités, voire celle des institutions politiques, dans la mesure où elle engage les rapports entre la langue vernaculaire et le latin.
10. L'équipe comprend, outre les signataires, également Sylvie Lefèvre. Pour la réalisation des transcriptions, nous avons bénéficié de l'aide précieuse d'Ildiko Seres et de Jean-Baptiste Lebigue, que nous remercions tout particulièrement.
11. Voici le détail : Antoine de la Sale, *Livre de Tournois*, ms. Paris, BnF, fr. 1997 (*in toto*) ; Id., *Réconfort*, ms. Bruxelles, Bibliothèque Royale 7827 (*in toto*), Id., *Réconfort*, ms. Bruxelles, Bibliothèque Royale 10748 (*in toto*) ; Raoul Tainguy, Traduction de Tite Live, *Ab urbe condita*, ms. Paris, BnF, fr. 248 (extraits), Id., *Le Roman de Pontus*, ms. Cambridge, University Library, Hh 3. 16 (extraits) ; Christine de Pizan, *Cité des Dames*, ms. London, BL, Harley 4431 (*in toto*), EAD., *Epistre Othea*, ms. London, BL, Harley 4431 (*in toto*).
12. Voir sur ce point la démonstration par G. Parussa et R. Trachsler, « *Or sus, alons ou champ des escriptures*. Encore sur l'orthographe de Christine de Pizan : l'intérêt des grands corpus », *Contexts and Continuities : Proceedings of the IVth International Colloquium on Christine de Pizan (Glasgow 21-27 July 2000) published in honour of Liliane Dulac*, A. Kennedy, avec R. Brown-Grant, J. C. Laidlaw et C. M. Müller éd., Glasgow, 2002, vol. III, p. 621-43.
13. Que la correspondance graphème/phonème ne soit pas bi-univoque en ancien français, qu'elle présente des exceptions (le digraphe *oi*, apte à noter la diphtongue, se maintient alors même que la diphtongue a disparu pour noter désormais le son [wè] puis [wa] ; à rebours, le graphème *c* – dans *ceval* – fonctionne comme une graphie *ad libitum*, renvoyant selon le dialecte du lecteur à une prononciation [keval] ou [cheval]), ne remet pas en cause ce constat.
14. Pour une mise au point épistémologique de la question de l'histoire de l'orthographe comme pour la genèse de l'orthographe du français, nous renvoyons à C. Blanche-Benveniste et A. Chervel, *L'Orthographe*, Paris, 1969, rééd. 1974.
15. Au point qu'on peut dire qu'en moyen français (et encore à la Renaissance), on n'a jamais en français tant écrit de consonnes alors même qu'on n'en a jamais si peu prononcé. Par ex. : toutes les syllabes sont ouvertes car aucune consonne interne, placée devant une autre consonne (à l'exception de *r* ou *l*) n'est prononcée, y compris celles qui seront rétablies ultérieurement, par influence de la graphie sur la prononciation. C'est cette généralisation des syllabes ouvertes qui explique, selon C. Blanche-Benveniste et A. Chervel que ce soit en fin de syllabe que le mot se surcharge de lettres étymologiques car « dès lors qu'une syllabe orale se termine toujours par une voyelle, il est entendu que, dans la syllabe graphique correspondante, toute consonne qui suit la voyelle et précède la consonne initiale de la syllabe suivante ne saurait avoir une valeur phonique quelconque », *op. cit.*, p. 68.
16. B. Cerquiglini, *Le Roman de l'orthographe. Au paradis des mots avant la faute. 1150-1694*, Paris, 1996, p. 18.
17. *Orthographia Gallica*, R. C. Johnston éd., London, 1987, p. 17 : « *Item pro majori parte scribebis gallicum secundum quod scribitur in latinis, ut "compotum" acompte, "septem" sept, "prebenda" prebendre, "opus" oepe, etc.* »

18. « *Tractatus orthographiae de T.H. Parisii studentis* », M. K. Pope éd., *Modern Language Review*, 5, 1910, p. 185-193 : « § 26. *Item quelibet dicio gallica concordans latino in quantum poterit debet sequi scripturam latini* ». Ce traité est conservé dans le manuscrit de Londres, BL, Add. 17716.
19. Leur rétablissement dans la prononciation sera le fait de la réforme érasmiennne de 1528.
20. N. Catach, « Le graphème », *Pratiques*, 25, 1979, p. 27 (nous soulignons) ; cette définition est toujours opérante en français moderne.
21. Y. Citton et A. Wyss, *Les Doctrines orthographiques du XVI^e siècle en France*, Genève, 1989, p. 37-65.
22. J. Chaurand, « Concepts et méthodes de Ferdinand Brunot. 1860-1938 », *Le Français moderne*, 2, 1981, p. 99-118.
23. À cet égard, on peut appliquer à notre corpus de textes littéraires la remarque que fait C.-T. Gossen à propos des rédacteurs de chartes médiévaux : « Le souci principal des scribes médiévaux était donc moins de transmettre certains phonèmes que de transmettre une charge sémantique », « Méditations scriptologiques », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 22, 1979, p. 265.
24. Par là, sont également gommés – au moins graphiquement – plusieurs siècles d'évolution phonétique qui ont éloigné le français du latin. Cette spécificité de l'orthographe du français (au sein des autres langues romanes), s'expliquerait par le désir de rapprocher ce que le temps a éloigné. C'est l'hypothèse avancée par B. Cerquiglini à propos du maintien graphique de *s* préconsonantique, « Une singularité française », *L'Accent du souvenir*, Paris, 1995, p. 12-36.
25. Cette piste explicative nous est suggérée par l'article éclairant de C. Buridant, « Les paramètres de l'étymologie médiévale », *Lexique*, 14, 1998, « L'étymologie de l'Antiquité à la Renaissance », p. 11-56.
26. Dans le *Livre des Tournois*, on trouve des graphies en *s* pour des mots où la dentale est encore présente à l'écrit, comme *court* (sing.) : *cours* (plur.), *couvert* : *couvers*, alors que l'on relève l'utilisation de *z* final là où étymologiquement on attendrait un *s* : *viz a viz*, *quelz*, *telz*, *tournoiz*.
27. Ces formes sont extrêmement rares : on relève, par exemple, deux cas de *-ez* P2 dans la *Cité des Dames* et deux autres dans *Tite-Live*.
28. Sur l'utilisation de *-x*, *-z* et *-s* à la finale dans un manuscrit villonien, voir N. Andrieux-Reix, « X, Y, Z et quelques autres. Étude de lettres dans le *Testament* de Villon », *L'Information grammaticale*, 57, 1993, p. 11-15, ainsi que son étude, « La lettre Z. Esquisse d'une histoire dans les codes graphiques successifs du français », *Mélanges de langue et de littérature française du Moyen Âge offerts à Pierre Demarolle*, C. Brucker éd., Paris, 1998, p. 87-99.
29. D'autres que nous ont déjà remarqué ce phénomène. Jehan Wauquelin, *La Belle Hélène de Constantinople*, M.-C. de Crécy éd., Genève, 2002, p. CXVII.
30. Nos comptages sont catégoriques. Raoul Tainguy applique scrupuleusement cette règle : on relève, par exemple, dans le manuscrit de la traduction de *Tite-Live*, 51 occurrences de la graphie *honneur* et 9 de la graphie *onneur* (avec élision du déterminant qui précède) ; dans le manuscrit de *Pontus*, la situation est la même avec 63 occurrences de *honneur* contre 30 de *onneur* (précédé d'un monosyllabe élidé). Dans le manuscrit de la *Cité des Dames*, 19 occurrences de *heure* (sans élision) et 12 de *eure* (avec élision). Pour le manuscrit des *Tournois* la situation est identique, et jamais le scribe

n'oublie d'éliminer cette précieuse consonne étymologique après un élément qui a subi l'élision.

31. Fouché explique les formes de passé simple par l'analogie avec les formes de *venir* et *tenir*. P. Fouché, *Morphologie historique du français. Le verbe*, Paris, 1981² [1967¹], p. 280 et p. 382 pour le participe passé. Mais cette explication ne joue pas pour les graphies des noms *prinssonier* et *prinson*.
32. Il y a peut-être un rapport entre l'utilisation de ces formes de préfixe (avec -s et -z finaux) et l'utilisation de ces consonnes comme marques de fin de mots.
33. Si une occurrence de *creons* en cotoie 2 de *croyez*, ce manuscrit est le seul où figure encore *veez* (3 occurrences contre une de *voyons*).
34. Évolution sans doute favorisée par la forme des infinitifs correspondants, le -e- en hiatus de *veoir* ayant en effet disparu entre-temps (cf. C. Marchello-Nizia, *La Langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1997, p. 276).
35. D'après P. Fouché, *Morphologie*, *op. cit.*, p. 396, et C. Marchello-Nizia, *La Langue française*, *op. cit.*, p. 279. Les deux formes correspondent à des évolutions phonétiques divergentes du même étymon bas-latin : les formes en (s)ar-, qui seraient le résultat de la réduction des formes en (s)aur- en emploi proclitique, sont particulièrement répandues au xiv^e siècle et dans les textes picards.
36. 29 (s)ar- contre une seule forme en (s)aur-.
37. 124 (s)aur- contre 36 (s)ar-. Quant à Antoine de la Sale, il semble hésiter entre les deux formes : dans *Tournois*, on en dénombre 2 (contre 3 en (s)aur-), et 5 dans l'un, 6 dans l'autre ms. du *Réconfort*, contre à chaque fois une seule forme en *saur-*. Il est vrai que les occurrences sont peut-être trop peu nombreuses pour être représentatives.
38. -iens, désinence de P4 du subjonctif présent, de l'imparfait et du conditionnel présent, fait figure d'archaïsme au xv^e siècle : nous en rencontrons un exemple au subjonctif présent *faciens* dans *Othea*, un au conditionnel présent *pourriens* dans *Cité*, et un autre, plus exceptionnel car -iens y est analogique, au subjonctif imparfait *dormissiens* dans le manuscrit du *Réconfort* de Bruxelles BR 7827, forme que le même scribe remplace d'ailleurs par *dormissions* dans la version du ms. Bruxelles BR 10748. La désinence qui semble prendre la place de -iens est déjà presque partout -ions.
39. On ne trouve qu'une attestation de la désinence -on pour la P4 de l'impératif dans la forme *poson*, figurant dans la version de *Cité* que nous a transmise le ms. Harley 4431, le plus ancien de notre corpus.
40. C. Marchello-Nizia, *La Langue française*, *op. cit.*, p. 258.
41. Si dans *Tournois* on a *lassez* (comme *avez*, *savez*, *desirez*), dans *Cité* on compte un *baillez* contre un *eslessiez* et un *desprisiez* (utilisé en tant qu'impératif) ; dans les deux manuscrits du *Réconfort* on ne rencontre que -iez pour les thèmes en palatale : *conseilliez*, *aidiez*, *laissiez*. Il est fort probable qu'il faille considérer le i de *priez* et *remerciez*, également présents dans ce ms., comme l'écrasement du i radical et du i désinentiel.
42. Autres exemples : *cerchiez*, *faingniez*, *esmerveilliez*, *issiez*. *Aliez*, *attraiez*, *criez*, *envoiez*, *esmaiez*, *huiez*, *mariez*, *oïez*, *oubliez* sont dans le même cas que les verbes évoqués à la note précédente.
43. Autres exemples : *rejouissez*, *craignez*, *apaisez*, *baillez*, *cuidez*.
44. Les exemples en -iez sont toutefois majoritaires (cf. *appareilliez*, *empeschiez*, *remplissiez*, *conseilliez*, *pechiez*, *embraciez*, *cuidiez*, *pugnissiez*, *issiez*). Pour *octroiez*, *paiez*, *attraiez*, *occiez*, voir les notes 41 et 42.
45. Autres exemples : *renouvelez*, *levez*, *delivrez*, *resistez* (deux occurrences).

46. *Amez, partez, reposez* ne figurent que dans le ms. Bruxelles, BR 10748 du *Réconfort* ; *recommandez* apparaît aussi dans le *Tournois* du même auteur.

47. Les cas de *priez* et *oubliez* (subjonctif) dans les manuscrits du *Réconfort* sont tout aussi ambigus que ceux des formes en fonction d'indicatif présent évoquées *supra* : étant donné la tendance générale du texte, nous avons toute raison de croire qu'ici le *-i* de la désinence a tout simplement été résorbé (du moins graphiquement) dans le *-i* par lequel se termine le radical du verbe.

RÉSUMÉS

L'exploitation directe des manuscrits du XV^e siècle peut se révéler utile pour notre compréhension de la conception linguistique des scribes qui ont transcrit les documents. Il faut cependant prêter attention à des aspects que les éditeurs de textes et historiens de la langue ne peuvent en général pas prendre en considération et qui relèvent davantage de l'« orthographe » que de la « grammaire ». C'est ce que l'on voudrait montrer ici à l'aide de deux exemples étudiés à travers un vaste corpus de textes : les lettres dites étymologiques et certains aspects de la morphologie verbale. Le premier exemple permet de voir, par exemple, comment un scribe marque les mots d'une même « famille », le second illustre les hésitations, mais aussi les choix, à un moment où les paradigmes « médiévaux » évoluent progressivement vers le système « moderne ».

Orthography : from the Medieval Manuscript to Modern Linguistics. A direct examination of Fifteenth Century manuscripts can help us understand the conception that the copyists involved had of their language. One must, however, turn to data that editors and historians of language do not usually deal with, data concerning more « orthographical » than « grammatical » features. That is what is attempted to be shown here with two examples examined in a big corpus of texts : « etymological » letters and some aspects of the morphological verb-system. The first example shows, for instance, in what manner a scribe will mark words belonging, according to him, to the same « family », the second example makes clear the hesitations, but also the choices, of a scribe writing in a period of transition between a « medieval » system and a more « modern » paradigm.

INDEX

Mots-clés : manuscrit, Christine de Pizan, orthographe, scribe, étymologie

Keywords : manuscript, etymology, orthography

AUTEURS

YVONNE CAZAL

CLF, Université de Paris III-Sorbonne nouvelle, 13, rue de Santeuil, 75005 Paris

GABRIELLA PARUSSA

UFR Lettres et Langues, Université François Rabelais Tours, 3, rue des Tanneurs, 37041
Tours Cedex. Pour toute correspondance : G. Parussa, 21, rue du Vieux Colombier, F-75006
Paris.

CINZIA PIGNATELLI

UFR Lettres et langues, Université de Poitiers, 95, av. du Recteur Pineau, 86022 Poitiers
Cedex

RICHARD TRACHSLER

UFR de Littérature Française et Comparée, Université Paris IV-Sorbonne, 1, rue Victor-
Cousin, 75230 Paris Cedex 05. Pour toute correspondance : R. Trachsler, 21, rue du Vieux
Colombier, F-75006 Paris.